



ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, C'EST GARANTIR DEMAIN



Comme vous le savez bien, la Commune met en œuvre, depuis plusieurs années, un dispositif visant à réguler l'éclairage public de 23h jusqu'au lever du Soleil, à l'exception du Front de neige et de l'axe routier principal. Cette modulation tient, bien évidemment, compte des questions de sécurité, ainsi que de la saisonnalité. Dans tous les cas, nous avons pris le parti de nous tourner vers un éclairage intelligent, plus respectueux de l'Homme et des écosystèmes, même si cette orientation peut offusquer certains de nos concitoyens.

MESURES DÉJÀ PRISES

Aussi, il est apparu nécessaire d'éteindre tout simplement les lumières, quand on en a plus véritablement besoin, de faire de même avec les vitrines la nuit et de graduer l'éclairage, tel que nous l'avons fait sur le Front de Neige en réduisant le nombre de spots. Ce dispositif est évolutif en fonction de la saison et il donne satisfaction.

De plus, aujourd'hui, tout éclairage public défectueux est remplacé par des ampoules LED, consommant très peu d'énergie. Cela a, notamment, déjà été le cas aux écoles de Montgenèvre et des Alberts (cantine, sanitaires, bureaux...).

Outre l'économie d'énergie, sachez aussi que nous sommes fiers de vous informer que, cette saison estivale, le fleurissement du village a été réalisé en réduisant les engrais de moitié. Pour autant, le résultat est bien celui que nous avons connu : un village beau, flori et coloré...

I - MISE EN OEUVRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Aujourd'hui, Il est également judicieux de mettre aux normes les installations, en incluant les technologies qui permettent de gérer automatiquement l'éclairage en fonction de la saison et de la temporalité.

Le lundi 19 août, le Comité Syndical du SIEpB s'est réuni à la Salle-les-Alpes sur cette thématique, et les membres des Communes du Briançonnais, le constituant, ont rapporté l'action conduite en commun, sur le thème des économies d'énergie comme suit :

- Installation d'horloges astronomiques sur les différents sites (seule Villar-d'Arène a choisi de ne pas en faire installer), horloges dites « esclaves » ;
- Campagne de pose de Varilums dans les différentes communes. En moyenne deux Varilums ont été posés par commune ;
- Prévision de poser des horloges dites « maitres », horloges Cometa programmables à l'aide d'un Smartphone.

Pour Montgenèvre, ce sont 5 Varilums qui ont été posés au mois de Juin 2019 (3 au niveau de la déviation couverte, et 2 dans la Rue du Suffin).

Ces dispositifs permettent de conserver la même intensité d'éclairage, en s'adaptant à la luminosité ambiante, tout en diminuant leur consommation électrique.

II - LA COMMUNE S'INVESTIT AUSSI DANS LA MAÎTRISE DE SES COÛTS D'ÉNERGIE

Dans un contexte réglementaire (norme ISO 50 001 parue en 2011) et économique en pleine évolution, l'amélioration de la performance énergétique est cruciale. A la clé, le but est de maîtriser la gestion de l'énergie (électricité, chauffage, éclairage public, isolation entre autres...) et de faire des économies financières. Le poste d'énergie au sein d'une collectivité représente en moyenne 10% des dépenses annuelles. Les bâtiments représentent quant à eux 75% de la consommation d'énergie. La mise en place d'un Système de Management de l'Energie permet de répondre à cette problématique en mettant en œuvre :

- Un diagnostic énergétique ;
- Un suivi et mesurage des installations ;
- Un plan d'action afin de piloter efficacement la consommation en fonction du besoin.

La mise en place d'une telle démarche permettrait de gagner 15% à 30% d'efficacité énergétique.

Pour la Commune de Montgenèvre, les bâtiments les plus consommateurs tels que Durancia et la Maison du Village, ainsi que l'Espace Prarial, le camping des Alberts et l'éclairage public, seront ciblés dans un premier temps.

Dans un second temps, une fois ce Management de l'Energie maîtrisé, l'approche sera déployée aux autres installations (Mairie, Services Techniques, Ecoles, Camping-Car...). En effet, un Système de Management de l'Energie s'inscrit dans le temps puisque les économies ne peuvent être quantifiées que sur la durée et doit pouvoir continuellement s'ajuster afin de mener des actions correctives si besoin.

Cette démarche s'inscrit dans une gestion du développement durable de la commune et pour être pleinement efficace, celle-ci doit s'accompagner du changement des pratiques de chacun par le biais de sensibilisation, de communication et de formation.

Un marché public commun est en voie d'être officialisé avec la Régie des Remontées Mécaniques

A l'instar de nombreux investissements récents (exemples : marché de fourniture d'énergie, affichage dynamique, et panneaux numériques, adaptation de l'Espace Prarial avec salle hors-sac et casiers à skis...), la commune de Montgenèvre et la RARM s'associent sur des bases communes. Celle-ci vise à réaliser des économies d'énergie et, de facto, générant des économies financières, ce qui va déboucher par le lancement prochain d'un marché public. Il s'agit concrètement de concevoir un système qui permette de gérer la performance énergétique de nos installations.

L'irruption du débat climatique et l'impératif de maîtrise des coûts d'une part, associée à l'explosion du nombre de systèmes électriques et de leur puissance d'autre part, amènent aujourd'hui à penser sous l'angle de la performance et du développement durable. Il faut changer, radicalement, nos mentalités, et faire en sorte que la principale préoccupation des dirigeants, et des habitants, soit la continuité et l'efficacité du service public, tout en répondant utilement à leurs besoins, et en étant le plus respectueux possible des enjeux environnementaux.

Il s'agira toujours d'assurer la continuité du service, mais en s'assurant du coût et en supprimant tout ce qui ne rend aucun service ! A terme, cela devrait permettre de gérer le remplacement des installations les plus gourmandes et donc la réduction des coûts.

Un chauffage sans limite et avec la fenêtre ouverte, tout le monde comprend que c'est fini ! Encore faut-il l'organiser par des automatismes qui prendront le relais sur les comportements individuels fatalement aléatoires. Mieux, il faudra être capable de voir en Mai qu'un chauffage est malgré tout resté connecté dans un local technique fermé... et pouvoir le couper à distance : pas de consommation inutile, moins de facture !

Pour savoir où, quand et pour quel usage nous consommons de l'énergie, il faut capter des informations dont nous ne disposons pas aujourd'hui. Nos postes de livraison électriques nous disent ce qui nous est livré par ENEDIS, combien et quand exactement (et facturé par le fournisseur d'électricité), mais pas du tout à quel usage c'est destiné dans « nos murs ». Est-ce la neige, le moteur du télésiège, est-ce le chauffage de la gare du télésiège, celui des locaux ? Certaines installations sont-elles des « passoires » ? Si oui, lesquelles ?



Mais le « E » du SME, ce n'est pas l'électricité, mais « Energie » ; c'est donc aussi le Fioul et l'essence des véhicules, celui des chaudières, c'est le gaz !

Le premier travail du SME sera donc la pose des capteurs pour mesurer nos consommations en temps réel. Cela permettra des économies immédiates ou rapides à la fois grâce à des KWh, des litres non consommés et à des prix ajustés (suppression des consommations inutiles, adaptation des abonnements et des puissances souscrites, etc.). Viendra ensuite le temps de l'analyse pour éclairer le plan d'action à mettre en place pour les années à venir.

Nous espérons une compréhension mutuelle indispensable. On peut toujours ne pas adhérer, même si la nature joue chez nous le rôle de "mère nourricière", qu'il nous faut respecter, au risque d'être confrontés aux graves conséquences que l'on perçoit aujourd'hui, notamment en raison du réchauffement climatique et certaines formes de déséquilibres sur nos cycles d'enneigement...

Bien à vous,

Le Maire,
Guy HERMITTE

DES TRAVAUX EXCEPTIONNELS EN HAUTEUR

REPLACEMENT DE LA CROIX AU CIMETIÈRE DES ALBERTS (30 JUILLET 2019)

Marquée par le temps, il a fallu remplacer la croix du cimetière par un exemplaire en bois, flambant neuf, s'inscrivant parfaitement dans l'aspect montagnard du pays.

Il est évident, qu'il a été permis d'apprécier la pose de la nouvelle croix, qui a nécessité une manœuvre impressionnante, puisque c'est directement depuis le parking de l'église qu'elle a été posée, grâce à un bras mécanique de la hauteur du clocher, avec l'entreprise FERRIER.



ENLÈVEMENT D'UN PLANEUR, CRASHÉ DANS LA CLAREE (2 AOÛT 2019)

C'est Mario MATERA, des Services Techniques de Montgenèvre et Responsable du Camping des Alberts, qui a pris toutes les mesures qu'il convenait afin d'isoler la zone de chute des branches et morceaux de troncs d'arbres pouvant représenter des risques.

En fin d'après-midi, l'entreprise de Jean-Marc FERRIER est intervenue pour retirer l'aéronef de la rivière, et on voit sur les photos ci-dessus que cette intervention a été périlleuse, puisqu'elle a eu lieu par-dessus les arbres. Les occupants de l'aéronef s'en sont tirés indemnes.



Extrait du Conseil Municipal

du 07 août 2019

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (8) : Guy HERMITTE, Françoise SCHAACK, Luc PASCAL, Jérôme SALOMON, Francis ISAMBERT, Michèle GLAIVE MOREAU, Alexandra JANION, Marc FORNESI.

Pouvoir (1) : Michel MEYER à Luc PASCAL.

Absents (2) : Philippe GILARDINO, Magali VEROT.

Secrétaire de séance : Françoise SCHAACK est élue, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire Guy Hermitte remercie chaleureusement les Elus, qui ont pu se libérer, comme à l'accoutumée, afin de participer à cette séance habituelle du Conseil Municipal dans une période de fréquentation touristique intense. Il rappelle que la saison se passe bien tandis que l'activité économique est soutenue.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

En préambule, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il sollicite l'avis du Conseil Municipal pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, tel que :

- Assemblée générale extraordinaire de copropriété de l'immeuble de la Mairie

Ces modifications de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aussi, le Maire soumet à l'approbation des Elus les comptes-rendus des Conseils Municipaux du 22 mai 2019 et du 25 juillet 2019.

Ceux-ci sont approuvés par les membres présents et représentés.

Toutefois, en ce qui concerne le compte-rendu du 25 juillet, Madame Françoise MILLE-SCHAACK réitère son étonnement quant au caractère restreint de la délibération n°9, s'agissant de « Expropriation pour les périmètres de captage : convention avec les propriétaires ». En effet, Madame MILLE-SCHAACK tient à marquer sa désapprobation quant à la clôture du lac du Psychier, muni d'un portail fermé à clé. A ce titre, elle soumet au Maire l'idée de prendre attache avec la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture des Hautes-Alpes, afin de présenter un recours gracieux concernant l'un des dispositifs relatifs à la clôture des sources, notamment celle qui concerne le lac du Psychier. En réponse, le Maire acquiesce, en rappelant tout

simplement les termes de l'Arrêté de Madame la Préfète des Hautes-Alpes, pris en date du 06 février 2018, sous le numéro 05-2018-02-06-1, qui répertorie les obligations légales faites au Maire de Montgenèvre dans le domaine public de la protection des sources et autres ressources d'eau potable.

1/ Attribution du marché de travaux de mise en conformité du captage Doire Aval

Le Maire, Guy HERMITTE, rappelle que :

- **Vu** une première consultation lancée par Saunier Infra en tant que maître d'œuvre restée sans réponse le 29 mai 2019 puis une deuxième relance élargie le 25 juin 2019 également infructueuse, l'entreprise italienne SIRIUS a été contactée, un rendez-vous a eu lieu sur site le 19 juillet 2019.
- **Vu** l'offre de l'entreprise SIRIUS SARL représentée par Monsieur Joël BARNEOUD à Altipolis, Avenue du Général Barbot, 05100 Briançon.
- **Considérant** que la Commune de Montgenèvre est dans l'obligation de réaliser les travaux concernant le maintien du débit réservé de la Doire avec effet immédiat.
- **Considérant** que l'offre de l'entreprise SIRIUS SARL n'est pas parvenue, à l'heure de l'examen de la précédente délibération (n°17), au Conseil Municipal du 25 juillet 2019, entendu les explications du Maire, qui a décidé, sur avis de l'assemblée délibérante, de reporter son officialisation au Conseil Municipal, régulièrement convoqué, pour le 07 août 2019.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire visant à attribuer ce marché de travaux à l'entreprise SIRIUS SARL pour un montant de 27 620 € HT / 33 144 € TTC, et de lancer sa réalisation au plus tôt, afin de respecter les délais légaux imposés par les services de l'Etat (voir notification du 29 janvier 2019).

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

2/ Représentation des communes membres au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020

Le Maire, Guy HERMITTE, présente que dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis sous l'impulsion des Maires de Montgenèvre et du Monétier-les-Bains afin de travailler sur les hypothèses de constitution de l'assemblée communautaire à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

L'étude des 6 hypothèses d'accord local sur la gouvernance établies conformément aux dispositions du CGCT conduit aux remarques liminaires suivantes :

- Le potentiel de sièges à distribuer n'est jamais atteint (maximum atteint 40 sièges pour 46), soit 3 supplémentaires octroyés dans l'hypothèse la plus favorable pour 9 potentiels,

- Le seuil et plancher de 20 % prévu par le e) de l'article L5211-6-1 limite considérablement les possibilités de modification de la répartition de droit. En effet, sur 12 Communes que comportent la Communautés de Communes du Briançonnais, seulement trois peuvent voir leur représentation modifiée dans le cadre d'un accord local,
- L'application des mesures d'assouplissement de la répartition de droit conduit dans les 6 cas à une réduction de la représentation relative de l'ensemble des communes membres autres que la ville centre !

En effet, les dispositions de l'article L.5211-6-1 ainsi rédigées ne permettent pas la prise en compte dans la représentation au sein de l'intercommunalité :

- Du poids économique des communes membres au sein de l'intercommunalité, particulièrement des communes touristiques,
- De la population touristique accueillie par les communes touristiques, multipliée par 10 voire plus, en période de haute saison touristique soit plus de 7 mois par an pour certaines,
- De la population des résidents secondaires,

Alors que la construction des intercommunalités, s'est opérée autour de la mutualisation des richesses du territoire (transfert de la TPU/CET, bénéfice du développement des activités au montant global de CET perçu par l'EPCI à compter du transfert), les communes stations de tourisme/ski, sont écartées des décisions stratégiques de leur territoire en raison de l'absence d'équilibrage au sein de l'assemblée communautaire du poids des communes à faible population permanente mais à fort potentiel touristique donc économique.

À titre d'exemple, la situation évoquée, ci-dessus, est encore plus significative si on veut bien considérer que les stations de Montgenèvre et de Serre-Chevalier, groupées, participent à près de 50% de la contribution fiscale de l'EPCI, tandis que le nombre de leurs représentants est très loin d'être proportionnel, puisqu'il représente 20% du nombre total d'élus communautaires.

Ce déséquilibre conduit inéluctablement à la définition de stratégies, plans, projets, en inadéquation, voire incohérence avec les intérêts des stations et de leur développement sans que celles-ci ne puissent faire entendre leurs voix, modifier le sens des décisions. Les incompréhensions s'accroissent lorsqu'il s'agit, au quotidien, de s'approprier le dynamisme économique des stations de ski, sans avoir à supporter des investissements énormes.

Les élus du groupe de travail souhaitent par ailleurs alerter les associations d'élus et les Parlementaires sur le calendrier de mise en œuvre d'une éventuelle modification de l'article L5211-6-1 du CGCT en raison des conditions de fléchage des candidats au mandat de conseiller communautaire dont le nombre est déterminé par le nombre de sièges à pourvoir au sein de l'EPCI, majoré de 2 sièges. En cas de réforme significative des conditions d'octroi de ces sièges, notamment au regard du potentiel économique des communes-stations de montagne, il sera nécessaire de prévoir les modalités de désignation des éventuels représentants au-delà du nombre fléché, avant le renouvellement suivant des conseils municipaux (2026) si nous souhaitons une mesure opérationnelle dès le prochain mandat (indispensable à notre sens).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- SOUTENIR une modification des règles de droit et d'accord local sur la gouvernance des EPCI en territoire de montagne/stations de tourisme, en les adossant à des critères plus représentatifs des enjeux des territoires que la seule population municipale (population touristique, poids économique, emplois ...) ?
- REEQUILIBRER la représentation des communes membres afin de réduire l'emprise de la ville « centre » au détriment des stations de sports d'hiver, qui assurent un rôle moteur dans le développement économique des territoires résultant de l'économie touristique,

- AUTORISER le Maire à signer un courrier de saisine de l'ensemble des associations d'élus (AMF, ANMSM, ANEM, ANETT...), Parlementaires, et toute structure permettant d'exercer une influence et de porter ces demandes.
- DEMANDER la représentation des Stations de sports d'hiver au sein de l'exécutif intercommunal par la création d'une vice-présidence déléguée aux Stations de sports d'hiver au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais ?
- DEMANDER de l'ensemble des Maires des Communes membres à la définition de la stratégie du territoire et de sa politique économique et promotionnelle par l'institution d'une véritable conférence des Maires, au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

3/ Assemblée générale extraordinaire de copropriété de l'immeuble de la Mairie

Le Maire, Guy HERMITTE, rappelle que :

- **Vu** l'attribution de trois lots de copropriété dans l'immeuble dit « de la Mairie », aux termes du règlement établi le 19 août 1987 par Maître François CHAVANNE, notaire à Briançon.
- **En précisant** que les trois lots sont les suivants :
 - **Lot 1** : magasin et arrière-boutique au rez-de-chaussée au profit des conjoints Merle.
 - **Lot 2** : magasin et arrière-boutique au rez-de-chaussée au profit des Etablissements Jullien.
 - **Lot 3** : tout le surplus de l'immeuble et terrain attenant au profit de la Commune de Montgenèvre.
- **Considérant** que cette copropriété, dont les lots sont totalement indépendants, n'a jamais fonctionné puisqu'il n'existe aucune charge commune.
- **Connaissance prise** que la Commune de Montgenèvre, collectivité publique, ne peut, au regard des textes de loi en vigueur, faire partie d'une copropriété classique. En effet, un droit de propriété sur des parties communes est incompatible avec les règles de droit administratif. Par ailleurs la Commune, dans le cadre de la réorganisation de ses locaux, déplacera ses services administratifs, compte tenu du fait que le lot numéro 3 a fait l'objet d'une promesse de vente en cours de réalisation.
- **Etant entendu** que préalablement à cette vente, il est impératif de modifier la copropriété actuelle pour la transformer en lots volumes totalement indépendants.

Il s'agit d'autoriser le Maire à convoquer l'Assemblée Générale préalablement à la vente du lot n°3, détenu et occupé par la Mairie, à Monsieur Didier GIRARD, gérant de la Société

Développement Equity, en vue de modifier officiellement la copropriété actuelle pour la transformer en lots volumes totalement indépendants.

L'Assemblée Générale pourrait avoir lieu le vendredi 6 septembre, en tenant compte du fait que celle-ci ne peut avoir lieu avant les 21 premiers jours francs suivant l'envoi, en courrier recommandé, de la convocation aux différents copropriétaires, qui interviendrait demain, le 08 août 2019, après avis favorable du Conseil Municipal.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

LA FONTAINE DES ESCARTONS RETROUVE SA PLACE (10 AOÛT 2019)

Pour faire suite aux engagements pris, la nouvelle fontaine de la Place des Escartons a été transportée, le samedi 10 août, de Clavière à Montgenèvre, par les Services Techniques.

Elle a été posée dès l'arrivée du convoi à Montgenèvre, où elle figure dorénavant, au centre de la place.

Il y a lieu de noter le dévouement des personnels des Services Techniques intervenants, en la personne de Nicolas REY, Frédéric DURAND, Régis BOUVRY, et Daniel FERRIER, qui pilotait le chargeur. Tandis que Monsieur Guillaume BERNARD, dit « Guizz », supervisait l'opération au titre de l'artisan qui a composé parfaitement la dite fontaine.

Leur professionnalisme mérite d'être salué, ainsi que leur **dévouement partagé**.



AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE L'AIRE DES CAMPING CARS (13 ET 16 AOÛT 2019)

Afin de créer un espace numérique, une opération de transfert du chalet du parking aérien de l'Obélisque vers l'aire des camping-cars s'est déroulée, sans incident, le 13 août 2019.



Bien évidemment, ce sont les Services Techniques de la Commune qui ont procédé à ce déplacement, avec le soutien important de la Régie des Remontées Mécaniques, qui a mis à disposition un camion-grue pour sortir le chalet de son emplacement initial. Il convient de rappeler qu'il était installé au centre du parking aérien de l'Obélisque, où il servait à l'origine comme point de vente des tickets de stationnement hebdomadaire. Comme ce parking a été équipé de nouvelles bornes d'accès et de sortie, le chalet n'avait plus sa raison d'être.



Le chalet a ensuite été déplacé à l'aide du chargeur des Services Techniques, puis posé à l'aire des camping-cars avec la plus grande opérabilité, et toute la précision qu'il fallait pour ne pas l'endommager.

Notre reconnaissance et nos remerciements vont à l'ensemble des acteurs de cette opération délicate, dont MM. Nicolas REY, Frédéric DURAND, Daniel FERRIER, Thierry JAUFFRET et Jo CASTANIER.

L'ancienne Fontaine de la Place des Escartons a, elle aussi, été transportée jusqu'à l'aire des camping-cars, afin de parfaire le cadre de vie des clients. Il s'agit d'une nouvelle vie pour cette fontaine historique et patrimoniale de Montgenèvre, remplacée récemment par un exemplaire similaire, mais entièrement neuf.



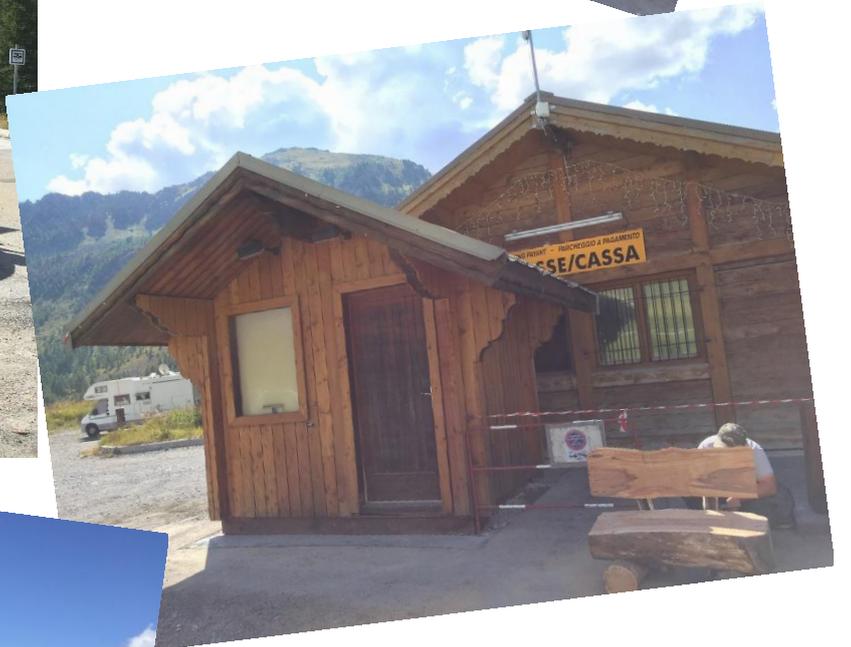
L'étape suivante pour les agents de la Commune a été de réaliser le socle en béton du chalet et de la fontaine, pour que ceux-ci puissent être installés de façon définitive, et se parer d'une décoration, afin d'accueillir toujours mieux nos clients.

Cet investissement a débuté avec l'intervention de M. Nicolas REY, Frédéric DURAND, Manu FERRERO, Patrick FINE, et Kylian ILLIANO.



**INSTALLATION DEFINITIVE DE L'ESPACE
NUMERIQUE ET DE LA FONTAINE DANS
L'ENCEINTE DES CAMPING CARS**
(28 AOÛT 2019)





**JEAN-EMMANUEL FERRERO, DIT « MANU »,
A SCULPTE DEUX BANCS (VOIR PHOTOS CI-
APRES) – Un grand merci à lui !**



Parution du livre titré

« *Jazz aux frontières* *Les Divas du Festival* » écrit par **Guy Hermitte**



« Après avoir vécu toutes ces soirées et profité de cette démarche fusionnelle que seule la musique peut offrir, je propose à chacun d'écrire ensemble nombre des souvenirs que « Jazz aux Frontières » lui rappelle. A ce moment, j'ai une pensée reconnaissante à l'égard de tous ceux qui contribuent à l'organisation et à tous les bénévoles sans lesquels le festival ne pourrait avoir lieu. Avec votre permission, nous allons accompagner plus particulièrement toutes ces dames, artistes de jazz ou non, qui méritent nos hommages admiratifs et respectueux. Pour chacune d'entre elles, sur la scène ou en dehors, nous allons célébrer leur talent, leur élégance, leur délicatesse et cette humanité que le titre de ce livre veut leur signifier.

Guy HERMITTE

*Maire de Montgenèvre
Président de l'Office de Tourisme »*



**Cet ouvrage est en vente à l'Office de Tourisme et à la Mairie
au prix de 19,50 €
au seul profit des entités publiques de la station, ci-dessus citées.**

MONTGENEVRE

PRODUCTIONS

GUY
HERMITTE



JAZZ AUX FRONTIÈRES

Les **Divas**
du Festival

JAZZ AUX FRONTIÈRES

Les Divas du Festival



Souad Massi

une
fascinante
alchimie



PRIX : 19,50€

Notre festival de jazz a été créé en 2009, comme un audacieux pari, sous le titre « Jazz in Montgenèvre ». Aujourd'hui, parcourir l'histoire authentique de cette manifestation au travers de témoignages divers, rigoureusement consignés dans ce livre, nous est apparu comme un hommage intéressant pour tous ceux qui ont contribué à son succès depuis 9 années. Car, il est toujours heureux de constituer une mémoire patrimoniale, nécessaire à tous ceux qui identifient Montgenèvre comme un village, où il se passe des choses et où il fait bon revenir. Oui. L'évènement se passe en montagne, dans un cadre d'une grande beauté, à 1850 mètres d'altitude. L'atmosphère y est bon enfant, et, pour une poignée d'euros, tout un chacun peut s'offrir une collection de spectacles de qualité. Trois soirs durant ! Franchement, qui a mieux à offrir ? Mais, où se tiennent de telles réjouissances ? A Montgenèvre et nulle part ailleurs.

Mais pas seulement. Ce livre s'impose aussi comme le souvenir d'une aubaine partagée. Croyez-moi. Tous ceux, en effet, qui ont eu la chance de découvrir, ou de retrouver ici, de grandes figures du jazz actuel, ne peuvent faire fi de cette fascinante alchimie qui aura permis l'existence de Jazz aux frontières.

Cette manifestation n'aurait pas vu le jour, sans l'alliance ténue et subtile de détenteurs des cordons de la bourse et d'artistes de renom, tentés de faire l'école buissonnière, loin des lieux consacrés, tels Montreux, Marciac, Vienne, Juan-les-pins et Paris. Faire un détour par un point minuscule affiché sur une carte routière, pour offrir le meilleur d'eux-mêmes, c'est magique, non ?

Or cela, le public, parfois blasé à trop vouloir consommer, dédaigne les circonstances mêmes de ce qui leur a apporté satisfaction. Le bonheur relève rarement d'un hasard de fortune, il est toujours le fruit d'un cheminement lent et invisible. Toute programmation artistique est l'obligée d'une telle alchimie. Sans dévoiler en détail les coulisses des évolutions (transactions passées) présentes ou futures, il nous est apparu pertinent d'éclairer les esprits, un tantinet marchandisés, sur les conditions de la création d'un tel festival et, peut-être aussi, sur le prodige de sa pérennité. Rares sont les rendez-vous qui perdurent.

Enfin, ce livre se fera l'éternel écho d'étincelants moments de fête, d'applaudissements passionnés, et de délicieux instants de ravissement. Non sans une tendre nostalgie, chacun pourra dire : « Maceo Parker, Erik Truffaz, Omar Sosa, Belmondo et Jacky Terrasson, Manu di Bango, avec une mention toute particulière d'affection envers China Moses, Stacey Kent, Yun Sun Nah, à qui avons voulu rendre un hommage particulier. Mais, oui, j'y étais ! Et, attention, il n'y avait pas qu'eux : Robyn Bennett, Charles Pasi, les Glossy Sisters, et bien d'autres encore : les futurs grands de la scène du jazz à venir.

En tout cas, nous allons nous employer à les inviter à l'intention de tous ceux qui nous suivent fidèlement depuis toutes ces années...